



ÉCOLE
NORMALE
SUPÉRIEURE DE LYON

Concours d'entrée

Rapport 2010

Lettres et sciences humaines



ENS de Lyon
15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07

www.ens-lyon.fr

Cette brochure contient les rapports des sujets d'écrits et d'oral dont la connaissance permet de mieux cerner la nature des épreuves correspondantes.

Son contenu, hors la partie réglementaire, n'est donné qu'à titre indicatif.

© Ecole normale supérieure de Lyon
15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

Série Lettres et arts - spécialité Lettres classiques

Écrit

Le jury a eu à corriger cette année 103 copies, soit 31 copies de plus par rapport au concours précédent. La grande qualité de certaines copies a permis au jury d'utiliser tout l'éventail des notes. Les candidats ont été notés entre 20/20 et 2/20 et 55 d'entre eux ont obtenu au moins 10/20, ce qui fait du cru 2010 un bon cru dans l'ensemble. La moyenne de l'épreuve est de 10/20, en progression sensible par rapport à celle du concours 2009 (9,14/20).

Le texte proposé était un extrait du traité de Sénèque *Sur les bienfaits* (*De Beneficiis*, VII, 2, 4-3,2) consacré à un thème classique de la parénèse stoïcienne : la dénonciation de l'ambition et de la vanité de la gloire. Le philosophe l'illustre à travers un portrait comparé de deux figures : l'homme ambitieux et le sage.

La structure du texte était indiquée par le titre que le jury avait placé en tête de l'extrait « Portrait comparé du sage et de l'homme ambitieux ». Ces deux figures apparaissent successivement dans le texte : d'abord le sage (*hic*) puis la figure de l'ambitieux en la personne du général conquérant. La démonstration sénèqueuse recourait alors à l'*exemplum* historique : Alexandre le Grand qui, tel un nouvel Hercule, voyagea jusqu'aux confins du monde connu (l'Océan), Cyrus, Cambyse et les rois de Perse, modèles d'un impérialisme insatiable. Une *sententia* (*quidquid cupiditati contingit, penitus hauritur et conditur*) concluait l'extrait en dénonçant, de manière imagée, le puits sans fond de l'ambition et de la convoitise.

Pour qui avait un peu fréquenté Sénèque, ce que l'on est en droit d'attendre de candidats au concours, ce texte n'avait rien de déconcertant dans la pensée qu'il exprimait et dans son expression (asyndètes, constructions binaires, variations sur les modes et les temps). Si les candidats ont pu être momentanément troublés, c'est par une erreur qui s'est malencontreusement glissée dans le texte imprimé : l'absence du nom *litore* dans l'expression *in litore Rubri maris*. Le jury en a tenu compte dans sa correction en annulant cette portion de phrase, tout en constatant que plusieurs candidats avaient rétabli dans leur traduction l'élément manquant.

L'extrait proposé permettait au jury de vérifier la maîtrise de la syntaxe latine : emplois des participes ; complétives au subjonctif ; propositions infinitives ; interrogatives indirectes (*quid interest quot eriperit...*) ; comparatives (*tantum... quantum ; quemadmodum... sic ; plus... quam*) ; relatives au subjonctif ; emploi du gérondif, valeur de *sum* avec le génitif (*omnia illius sunt... quemadmodum Alexandri fuerunt ; illius ea ne quidem erant*).

Une lecture attentive à chaque mot devrait être, pour tous les candidats, un préalable à la traduction. On éviterait ainsi des confusions dommageables entre *se* (pronom personnel) et *suo* (pronom possessif), entre *ne* (conjonction de subordination) et *-ne* (enclitique interrogatif), entre *alterius* et *ulterius*, entre *nec* (négation et coordination) et *non*, entre *apparebat* (« apparaissait ») et *apparabat* (« préparait »), entre *qui* (pronom relatif) et *quis* (pronom interrogatif). Il convient également de considérer que les traductions indiquées par les dictionnaires ne sont pas toutes équivalentes et transposables sur n'importe quel texte et que la réflexion et le bon sens doivent intervenir dans l'exercice de la traduction. Ainsi, dans l'expression *regni Persici stemma percense*, Sénèque faisait référence à l'arbre généalogique des rois de Perse et la traduction de *stemma* par « guirlande » en devenait cocasse. Quant à l'exercice même de la version, faut-il encore le rappeler, il est aussi un exercice d'expression française, qui doit amener les candidats à refuser de proposer un mot à mot proche du charabia. Le jury, qui vérifie la correction de la langue, ne peut accepter les nombreuses fautes d'accord des participes passés (notamment lorsque le COD est antéposé), l'emploi de l'indicatif avec « bien que » et « quoique », la confusion entre l'impératif présent et l'indicatif présent à la deuxième personne du singulier, l'absence de distinction entre « quelque que » et « quel qu' », les erreurs sur « consume » (orthographié avec deux 'm'), pour ne citer que les fautes récurrentes.

Voici maintenant, pour compléter ce propos général, quelques remarques faites au fil du texte.

Dans la première phrase, *in incerta propensus est, propensus* est un adjectif, non le parfait d'un verbe déponent !

La deuxième phrase a été souvent mal comprise faute d'attention à l'emploi des coordinations qui permettait de grouper les mots en unités de sens : *Magnis itaque curis exemptus et distortentibus mentem* (et coordonnait, de part et d'autre du substantif à l'ablatif, *magnis et distortentibus*) / *et nihil sperat aut cupit/ nec se mittit in dubium*. L'expression finale, *suo contentus*, faisait intervenir un pronom possessif au neutre, *suum* avec le sens classique de « son bien », « ce qui lui appartient ».

Dans la phrase suivante (*ne illum existimes paruo esse contentum*), *illum* désignait le sage, non l'ambitieux, comme l'indiquait clairement la suite de la phrase établissant une comparaison entre *illum* et Alexandre (*non sic quemadmodum Alexandri fuerunt*). La place de *non* avant la conjonction de subordination interdisait dans la traduction de la déplacer dans la subordonnée. La forme *qua*, dans la portion de phrase *quamquam in litore Rubri maris steterat plus deerat quam qua uenerat*, pouvait être facilement comprise grâce au contexte qui évoquait les déplacements géographiques d'Alexandre : il s'agissait donc de l'adverbe relatif du lieu par où l'on passe.

Dans le commentaire sénéquien sur Onésicrite, général de l'armée d'Alexandre, *in Oceano* à l'ablatif ne pouvait être construit comme complément de *praemissus* (le verbe *praemittere*, décrivant un mouvement, un changement de lieu, serait construit avec l'accusatif, comme le confirmait la phrase suivante *se in profundum...immitteret*) : il fallait le rapprocher du verbe *erraret*.

La cinquième phrase était inaugurée par une proposition infinitive : *non satis apparebat inopem esse*, dont le sujet (*eum*) n'était pas exprimé. Les traductions du type « n'apparaissait-il pas sans ressources... ? » ignoraient cette construction et traduisaient un adjectif attribut du sujet (*inops*). Dans la subordonnée relative qui suivait, *qui se in profundum...aviditate caeca prorsus immitteret*, *se* était le complément d'objet direct, *caeca* l'adjectif épithète du nom *aviditate*, et *prorsus* un adverbe (qui porte sur le verbe). S'il y a là des évidences, elles n'ont malheureusement pas été vues par certains candidats, qui ont traduit « il envoya des aveugles vers les profondeurs inexplorées », ou ont fait porter l'adverbe sur l'adjectif « complètement aveugle ».

Dans l'interrogation *Quid interest quot eripuerit regna... ?*, *eripuerit* a trop souvent été confondu avec un futur antérieur, sans tenir compte du fait que *quot* introduisait une interrogative indirecte au subjonctif. Quant à la phrase comparative *tantum illi deest quantum cupit*, elle suivait l'ordre principale (*tantum...*) puis subordonnée (*quantum*), non l'inverse. Il était de ce fait fautif de traduire : « autant il lui manque, autant il désire ». En revanche, certains candidats ont eu d'heureuses traductions : « ce qui lui manque est à la mesure de ce qu'il désire », « son manque n'a d'égal que son désir ».

La phrase qui assurait la transition entre l'*exemplum* d'Alexandre et celui des rois perses commençait par *nec*, que beaucoup de candidats ont traduit comme un simple *non*. Le conquérant était présenté par Sénèque comme un émule d'Hercule et du dieu Liber, celui-ci se retrouvant dans plusieurs copies orthographié fautivement « Libère » ou « Liberes ».

La huitième phrase se terminait par un point d'interrogation (*quem inuenies...finierit ?*), ce qui excluait pour *quem* toute traduction autre que celle d'un pronom interrogatif à l'accusatif : « Qui trouveras-tu ? ». Cette phrase, complexe à une première lecture, a occasionné de nombreuses fautes qu'une analyse attentive aurait permis d'éviter : *aliqua* devait être rapproché de *cogitatione* (« dans quelque pensée », « avec la pensée ») ; *procedendi* était un gérondif au génitif complément du nom *cogitatione* (« la pensée de s'avancer ») et *ulterius* était le comparatif de l'adverbe *ultra* (« plus loin »). Dans l'analyse des deux verbes *fecerit* et *finierit*, le jury a accepté les deux lectures : subjonctif parfait et futur antérieur.

Enfin dans la dernière phrase, *nec* a souvent été confondu avec *non*, *mirum* « étonnant » a été traduit par « merveilleux », *conditur* (passif de *condo*, *-is*, *-ere* : « ensevelir ») a été confondu avec le passif de *condio* « assaisonner » ce qui a donné lieu à des interprétations surprenantes. Mais le jury a pu lire avec satisfaction la traduction suivante : « Tout ce qui échoit à la convoitise est entièrement consumé et perdu ».

Le relevé des erreurs, s'il constitue l'essentiel de tout rapport de jury qui met ainsi en œuvre une pédagogie par le « mauvais exemple », ne doit pas faire oublier aux futurs candidats au concours qu'il y a eu cette année, comme l'année précédente, de très belles réussites en version latine. Celles-ci ont été assurément le résultat d'une très bonne connaissance théorique des structures de la langue latine alliée à la lecture régulière de textes des grands auteurs, à la traduction quotidienne de courts extraits que l'on 'décortique' crayon en main, et, ce qui est le plus important, à un plaisir de traduire et de rendre fidèlement accessible en français la pensée d'un auteur latin.

Oral

Série Lettres et arts

Spécialité Lettres Classiques

Il y avait cette année, exactement comme l'an dernier, neuf candidats admissibles en spécialité Lettres Classiques. Mais le sort s'étant montré capricieux, sept candidats ont été interrogés sur Tacite (*Agr.* § 4,1-5,2 ; § 15-16 ; § 32,1-33,1 ; § 33,5-34,5 — *G.* § 13,2-14,4 ; § 18,1-19,3 ; § 21,2-22,4) et deux seulement sur Silius Italicus (*Pun.* 1, v. 426-455 ; *Pun.* 1, v. 630-661). Le jury a noté de 18/20 à 05/20, mais les prestations ont été dans l'ensemble moins satisfaisantes qu'elles ne l'étaient les années précédentes. Tacite et Silius Italicus, les deux auteurs sur lesquels le jury entendait les candidats, ont en commun d'être très difficiles à traduire et à commenter pour des candidats qui n'ont pas la connaissance du texte que suppose un oral sur programme. Or force est de constater que quatre prestations, qui ont été notées entre 05/20 et 07/20, révélaient une préparation nettement insuffisante. Peut-être faut-il y voir l'un des effets de la mise en place de la BEL, mais le jury est en droit d'attendre des candidats qui choisissent de présenter les deux concours qu'ils respectent les règles de chacun d'eux. Les examinateurs ne peuvent à ce propos que reprendre au mot près leurs propos antérieurs : ils attendent avant tout une traduction exacte et précise et un commentaire du texte qui ne soit pas une suite de banalités affligeantes ou de contresens d'interprétation.

Il reste que le jury a, fort heureusement, entendu des candidats qui ont su tirer de leur connaissance du latin et de la préparation donnée pendant l'année les moyens de faire une excellente prestation. Les meilleurs ont traduit le texte qui leur était proposé (Tacite pour deux d'entre eux et Silius pour le troisième) avec précision et élégance et l'ont commenté avec une finesse et une intelligence réconfortantes.

Spécialité Lettres modernes

Cette année, le jury a entendu 18 candidats, chiffre en nette progression par rapport au concours précédent. La moyenne générale s'est établie à 13.83/20 (contre 09.29/20 en 2008 et 12.75/20 en 2009). Un seul candidat a eu une note inférieure à la moyenne (08/20) ; 6 candidats ont eu une note supérieure à 15/20 et la meilleure a été 20/20, récompensant une traduction sans faute et élégante jointe à un commentaire sensible et parfaitement maîtrisé.

Les textes tirés au sort, d'une longueur moyenne de 120 mots, illustraient la thématique au programme, « à la rencontre de l'étranger ». Pour la prose, ils étaient extraits des œuvres suivantes : Apulée, *Apologie* ; Cornélius Népos, *Vie d'Atticus* ; César, *La guerre des Gaules* ; Cicéron, *Correspondance* ; *Pour la défense de Sylla* ; Salluste, *Histoires* ; Sénèque, *Questions naturelles* ; *Consolation à Helvia* ; Tite-Live, *Histoire romaine*. La poésie était illustrée par des extraits de Horace, *Odes* ; Lucain, *La guerre civile* ; Ovide, *Héroïdes* et *Métamorphoses* ; Properce, *Élégies* ; Sénèque, *Les Troyennes* ; Virgile, *Énéide*.

Le jury a constaté avec satisfaction que les candidats étaient arrivés préparés, voire très bien préparés à cette épreuve qui a évité certaines performances catastrophiques des années précédentes. Il apparaît à l'évidence que tous les candidats, même latinistes débutants, avaient une certaine pratique de l'exercice demandé et qu'ils avaient lu attentivement les conseils méthodologiques donnés par les rapports du concours, en particulier celui de 2009.

Ce rapport sera donc succinct, pour rappeler que les candidats sont évalués en priorité sur leur capacité à comprendre un texte, à construire l'analyse grammaticale d'une phrase latine et à rendre compte par leur traduction de leur familiarité avec la lecture de textes latins. L'entretien avec le jury a pour but de permettre au candidat, guidé par les questions qui lui sont posées (analyse d'une forme verbale, d'une construction, identification et justification d'un cas...) de revenir sur une traduction fautive pour la corriger. Cette partie de l'épreuve est donc essentielle et toujours bénéfique au candidat, puisque les bonnes réponses conduisent le jury à revoir la hausse sa notation. Quant au commentaire, nécessairement restreint par la durée de l'épreuve, il doit être l'occasion pour le candidat de montrer qu'il a compris la structure du texte, ses enjeux par rapport à la thématique générale (cette année il s'agissait du regard des Romains sur l'étranger), les moyens stylistiques mis en œuvre par un historien, un philosophe, un poète élégiaque, un poète épique... pour exprimer sa pensée et la rendre mémorable auprès de ceux qui le liront.

En conclusion, le jury ne peut que souhaiter que les futurs candidats au concours 2011 soient encouragés par les bons résultats obtenus cette année à l'épreuve orale de latin. Ces résultats confirment en effet que le choix de la langue ancienne par des non-spécialistes, s'il s'accompagne d'une préparation régulière et sérieuse, peut être valorisant pour des candidats au concours d'entrée de l'ENS de Lyon.

Série Langues vivantes

4 candidats admissibles au concours ont choisi cette année l'épreuve optionnelle de latin. Avec une seule note inférieure à la moyenne (8/20), un 14/20 et deux 19/20, la moyenne s'est établie à 15/20, ce qui constitue un très bon résultat. Le jury souhaite que les futurs candidats au concours 2011 soient encouragés par ce résultat à faire le choix du latin comme langue optionnelle.

Pour les conseils et commentaires, on se reportera au rapport établi pour l'épreuve orale de latin hors programme dans la série Lettres et Arts – spécialité Lettres modernes.



ENS DE LYON

15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

<http://www.ens-lyon.fr>

rubrique « Admissions »

puis « Admission sur concours »

rubrique « Lettres et sciences humaines »

admission.concours@ens-lyon.fr

ISSN 0335-9409